

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Jacqueline LIZZANA

DE_015_2026 - Objet : Désignation d'un délégué à la Défense

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de désigner un correspondant défense. En effet, la circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ainsi le correspondant défense est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le conseil municipal, après en avoir, à l'unanimité décide de désigner Monsieur Fabrice HANQUEZ comme délégué à la défense.

La Secrétaire,


Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,


Francis SAINT-LEGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>